

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER du PLATEAU

Lundi 9 octobre 2017
École Caroline Aigle

Présents : Mme Mamak ALAMIR, M. Pierre-Anne BAUSSON, M. Claude BERTRAND, M. Patrick CABON, M. Laurent CARO, Mme Maryvonne CLÉMENT-KLEIN, M. Manuel DE CONDINGUY, Mme Françoise DE SAINTE MARIE, M. Benoît DESCHAMPS, Mme Catherine DESCHATRETTE, Mme Jeanne GUEGEN, Mme Nicole HENRY, M. Patrice HOUDEBINE, Mme Martine JAYOT, M. Michel LERMYTE, M. René LORDON, Mme Jenny MARINARO, M. Pierre-Luc METZGER, Mme Jeanne NAUDET, Mme Martine ONILLON, Mme Sarah PACITTO, M. Guy PERRAGUIN, Mme Danielle PIN, M. Jean-Philippe ROUSSEAU, , M. Mickaël VIDEAU, M. Jean-Marc WEULERSSE,

Arrivés en cours de réunion : Mme Fatima TABABI, M. Kacem TABABI

Excusés : M. José KLEIN, M. Jean-Charles MAURICE, M. ROSEL,

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Leonardo SFERRAZZA (arrivé en cours de réunion), adjoint au maire délégué à l'espace public, la voirie et au cimetière,

M. Gilles CORDIER (arrivé en cours de réunion), conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement,

M. André BIASI, Conseiller municipal délégué à l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Services municipaux : Mme Nadine TRINEAU et M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Patrick CABON,

Secrétaire de séance : Mme Nadine TRINEAU, M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier Le Plateau.

M. CARISTAN rappelle qu'une réunion publique va avoir lieu mardi 10 octobre à 19h au Théâtre de la Passerelle pour présenter le bilan des 1300 retours du questionnaire diffusé en juin dernier pour recueillir l'avis des Palaisiens sur le Palaiseau d'aujourd'hui sur la base de plusieurs thématiques (stationnement, finances, écoles, sécurité...) et pour envisager ensemble le Palaiseau de demain.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Patrick CABON est président de séance.

Validation du Compte rendu de la séance du 20 février 2017.

Après une modification demandée par Mme MARINARO sur la question relative au nouveau radar de guidage des avions, le compte-rendu est validé.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) **Informations sur les futurs aménagements dans le quartier Camille Claudel**

Les équipements en question sont :

un nouveau gymnase, la requalification du parking du gymnase Castaing, la création d'un petit square pour les jeunes enfants, la création d'une salle associative pour le quartier du Plateau, et l'aménagement d'une liaison douce le long de la rigole entre la rue Jean Cattant et le rond-point d'entrée du quartier.

Une réunion de présentation de ces équipements s'est tenue le 7 septembre dernier. Mme DESCHATRETTE et M. CABON regrettent que l'annonce de cette réunion n'ait pas été plus largement diffusée dans le quartier, en particulier auprès des membres du conseil de quartier. Ils rappellent que la salle associative est souhaitée par le conseil de quartier de longue date.

Mme PACITTO, habitante de la résidence Danaïde située rue Jean Cattant, demande également pourquoi tous les résidents voisins directs des futurs aménagements n'ont pas fait l'objet d'un boitage. Le Conseil syndical de sa résidence qui longe la rigole n'a pas été informé de cette réunion.

M. CARISTAN informe que les documents présentés le 7 septembre sont disponibles sur le site internet de la ville : <http://www.ville-palaiseau.fr/grandsprojets/lecoquartier-camille-claudel/reunion-publique-du-7-septembre-2017.htm>

M. Caristan explique que suite aux retours des habitants, des modifications aux projets ont été apportées afin de mieux correspondre à leur demande. Les documents sur le site n'incluent pas ~~les dernières~~ ces modifications.

Une salle associative et un square seront aménagés le long de la rue Jean Cattant sur la parcelle qui jouxte le parking.

La salle associative d'une centaine de m² sera agrémentée d'une terrasse couverte avec végétation grimpante sur câblage.

M. CARISTAN répond aux nombreuses questions des présents :

Cette salle sera gérée par le service Vie locale comme toutes les salles municipales ; elle sera dédiée en priorité aux associations, et pourra accueillir le conseil de quartier.

Il n'est pas prévu une utilisation nocturne de cette salle, ni de la louer à des particuliers pour des événements festifs. La salle sera mise à disposition d'associations pour leurs réunions : c'est une demande forte et légitime. Il pourra s'agir de soutien scolaire, de permanence d'écrivains publics, de réunions d'assemblées générales ou de syndicats de copropriété ...

Les occupants de la salle pourront stationner leurs véhicules sur le parking voisin ou sur le parking du centre aquatique « La Vague ». Mme ONILLON propose que le parking du centre aquatique soit signalé dès l'entrée de ville, au niveau du rond-point, pour que les automobilistes extérieurs au quartier le trouvent facilement. Pour répondre à la question de M. HOUDEBINE sur l'hypothèse d'un parking sous la salle, M. CARISTAN répond que les coûts sont beaucoup trop élevés pour envisager ce scénario.

Une évaluation des nuisances relatives à l'occupation des salles municipales a été réalisée : la ville ne rencontre pas de problèmes spécifiques avec les salles municipales.

Pour la salle associative une bonne isolation acoustique et thermique a été incluse dans le cahier des charges. Elle sera réalisée à partir d'éléments fabriqués en atelier garantissant une meilleure qualité d'isolation et réduisant la durée du chantier.



La mise à disposition d'une salle municipale ne se fait qu'à l'attention d'associations connues et identifiées de la Mairie, avec lesquelles il existe une convention de partenariat et des échanges réguliers. En cas de non-respect du règlement d'utilisation des salles, la Ville peut ne pas reconduire un prêt de salle ou mettre fin à un partenariat. Mme TRAINÉAU ajoute que chaque association est reçue par le service de la Vie locale : ses besoins sont définis et une salle compatible avec ses activités (espace, gestion acoustique...) lui est proposée.

A l'heure actuelle il n'est pas possible de savoir si la salle sera équipée d'un vidéoprojecteur intégré. Le financeur de ces trois projets est Scientipôle Aménagement avec une subvention de la Région Ile-de-France.

Le square de la rue Jean Cattant sera doté de trois jeux d'enfants. M. CARISTAN précise qu'il n'y aura pas de visibilité sur les activités dans la salle depuis le square. Dans le projet initial le revêtement était du stabilisé comme le long des noues du quartier et il était prévu des copeaux de bois pour les aires de jeux. De jeunes parents ont demandé un revêtement qui colle moins aux chaussures par temps humide et un support différent pour les aires de jeux, ce qui a été accepté par M. le Maire.

La requalification du parvis et du parking du gymnase Castaing qui servira désormais aux deux gymnases comprendra un espace de dépose-bus et 26 places de stationnement dont 2 PMR. Un parvis piétons avec parking vélos donnera accès aux équipements sportifs.

Le prolongement de la liaison douce le long de la rigole des Granges, de la passerelle reliant la rue Jean Cattant à l'école Caroline Aigle jusqu'au rond-point du centre aquatique. Une partie de ce cheminement sera en stabilisé (le 7 septembre il a été demandé de changer le revêtement prévu), l'autre en platelage bois surplombant la rigole quand la rive est trop étroite. Une petite place avec des bancs terminera le parcours, il est également prévu un stationnement pour un « food truck ».

Mme PACITTO fait remarquer que la liaison sera entre la noue de la résidence Danaïde et la rigole, et donc entre deux voies d'eau. M. CARISTAN en convient et explique que cette solution est la plus simple et évite d'abattre des arbres. Il précise qu'une réflexion sur la faisabilité de plusieurs autres hypothèses proposées par les riverains est en cours.

Mme DESCHATRETTE pose la question de l'entretien de la rigole par le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) compte tenu que la rigole sera partiellement recouverte par le cheminement envisagé. M. CARISTAN répond que le SYB s'adaptera à la configuration et que la Ville engagera une discussion avec lui à ce sujet.

Un participant rappelle qu'un nettoyage « citoyen » de la rigole par des volontaires a mis en évidence à cet endroit deux bornes royales oubliées, et pose la question de leur valorisation. M. CARISTAN répond que la mise en valeur du patrimoine historique de la Ville a été identifiée lors de réunions de la commission investissement, et que les services de la ville mènent actuellement une réflexion sur ce sujet.

Le planning prévisionnel pour les futurs aménagements est le suivant :

- AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE LE LONG DE LA RIGOLE DOMANIALE DES GRANGES
 - ✓ Début des travaux : 1er trimestre 2018
 - ✓ Livraison : 2ème trimestre 2018
- REQUALIFICATION DU PARVIS ET DU PARKING DU GYMNASSE CASTAING
 - ✓ Début des travaux : 1er trimestre 2018
 - ✓ Livraison : Rentrée scolaire 2018
- RÉALISATION D'UN SQUARE PUBLIC
 - ✓ Début des travaux : 1er trimestre 2018
 - ✓ Livraison : Rentrée scolaire 2018
- SALLE ASSOCIATIVE :
 - ✓ Début des travaux : 1er trimestre 2018
 - ✓ Livraison : Rentrée scolaire 2018

2. Point sur les travaux des commissions

a) Commission Investissements inter-quartier du 21/09/2017.

Mme ONILLON rend compte de cette réunion : la commission Inter-quartiers Investissements s'est réunie avec l'objectif de prendre connaissance des projets proposés par les cinq Conseils de quartier ainsi que des suggestions envoyées par les habitants qui avaient répondu à l'appel publié dans le Palaiseau mag' (deux réponses). La Commission a émis un avis sur ces projets pour soit les transmettre aux services techniques de la ville pour étude de faisabilité et financière, soit les reporter, ou les rejeter.

Les projets retenus pour l'exercice 2017 du budget d'investissements sont les suivants :

- GARENNES : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES SUR L'ÉCOLE TAILHAN afin de valoriser un travail réalisé par les élèves de l'école avec un photographe professionnel. Il s'agirait de tirer une dizaine de photos en grand format (80 cm x 120 cm) sur un support destiné à l'extérieur et éventuellement les changer de site (école Tailhan, Avenue des Cosmonautes ...) pour maintenir une dynamique intéressante.
- LOZÈRE : PLAQUES PATRIMONIALES : continuation du projet initié en 2016 avec la rédaction et la pose de nouvelles plaques (Batterie de La Pointe, les écoles).
- PLATEAU : ŒUVRE D'ART faisant référence à Camille Claudel. L'objectif étant de marquer l'identité de ce nouveau quartier, soit par une reproduction de l'œuvre « Les Causeuses », soit par une nouvelle création.
- PLATEAU : JARDINIÈRES PLANTES AROMATIQUES en libre service. L'entrée du nouveau square semble être le site privilégié.

Les projets reportés et rejetés ont été énumérés avec les justificatifs de décisions. Pour le détail, se reporter au compte-rendu de la réunion de la commission.

La commission se réunira une dernière fois après chiffrage des projets par les services techniques. Les projets retenus seront présentés au Forum des Conseils de quartier qui aura lieu le 25 novembre.

M. CABON, qui a participé à la balade urbaine dans le quartier du Centre, propose de lancer une commission Balade urbaine afin de travailler sur un parcours pour le quartier du Plateau.

b) Commission circulations douces du 20/09/2017.

M. CABON fait part d'une visite de terrain en présence de M. CORDIER et M. SFERRAZZA, élus de la Ville de Palaiseau et de deux représentants de l'ONF (Office National des Forêts). Question abordées:

- L'ouverture possible d'une voie de circulation douce du quartier Camille Claudel vers la forêt domaniale : l'ONF est favorable à la prolongation dans la forêt de l'allée Rosa Bonheur et se dit prêt à l'entretenir. La mairie lui a demandé d'établir un devis avec plusieurs options (sol stabilisé, plantation d'arbres fruitiers).
- Chemin de la Vauve aux Granges :
L'ONF a émis un avis favorable à la proposition de requalifier cette voirie en voie de circulation douce sans voitures, cela mettant fin aux nombreux dépôts sauvages de déchets. Cette voie devra toutefois être en mesure de laisser circuler les engins de l'ONF.
- État des lieux sur l'entretien des chemins de la forêt domaniale et élagage :
Un nettoyage des abords de la forêt le long de la voie communale est prévu par l'ONF dans le courant des mois d'octobre et de novembre (débroussaillage). L'ONF retirera les déchets sauvages (sacs de gravats) repérés au cours de la visite.
- Réouverture du chemin de la Batterie de l'Yvette
L'ONF émet un avis favorable pour une rétrocession de la parcelle n° 286 à la Ville de Palaiseau. Le chemin continuerait alors en bordure de la parcelle de la Batterie de l'Yvette occupée par les laboratoires de l'ENSTA pour rejoindre le chemin de la Hunière.

M. CABON conclut en disant que ces circulations douces seront intégrées au nouveau PLU (sauf chemin de la Vauve aux Granges). Les habitants pourront s'exprimer lors de l'enquête publique en 2018 avant l'adoption définitive du PLU.

M. CORDIER informe que la prochaine commission circulations douces devrait se réunir d'ici cette fin d'année ou en début 2018.

M. CABON informe avoir participé à l'inauguration du nouveau radar de guidage de l'Aviation civile le 8 septembre dernier et il a visité l'ouvrage. Le représentant de l'État présent a accepté qu'un intervenant vienne faire une présentation du nouveau radar au conseil de quartier du Plateau et répondre aux questions. M. CARISTAN précise que les services de la Ville se sont rapprochés de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et sont en attente d'une réponse formelle pour mettre en place cette venue. Un participant demande ce que deviendra l'ancien édifice. M. CARISTAN répond qu'il n'est pas totalement éteint, qu'il n'appartient pas à la Ville et qu'il est difficile d'avoir des informations de la part de l'Etat malgré les interrogations déjà exprimées. La Ville souhaite être associée à son devenir.

M. SFERRAZZA présente la volonté de la municipalité de travailler sur la gestion des espaces verts dans une démarche de développement durable. Ainsi, elle envisage d'obtenir le « Label 3ème fleur » dans le cadre du concours national des villes et villages fleuris (la ville ayant déjà obtenu deux fleurs). C'est

pourquoi une commission « Label 3ème fleur » est en cours de création associant aux élus, deux membres de chaque conseil de quartier et le Conseil consultatif de la jeunesse. Pour le Conseil de quartier du PLATEAU, Mme CLÉMENT-KLEIN et Mme DE SAINTE MARIE se portent volontaires pour rejoindre cette commission.

3. Questions diverses.

- M. HOUEBINE a demandé à qui revient l'entretien de la fontaine du quartier de la Mesure. M. SFERRAZZA répond qu'une partie est à la charge de la Communauté Paris-Saclay (carrelage ...), une autre à la commune (entretien et maintenance).
- M. CORDIER informe qu'une expérimentation de nouvelles navettes autonomes de transports en commun sera mise en place par Transdev à la fin de l'année 2018.
- Mme CLÉMENT-KLEIN demande s'il existe un arrêté palaisien particulier stipulant le montant des amendes par type de dépôt sauvage ou si c'est la législation nationale qui s'applique. M. CARISTAN répond qu'il n'y a pas d'arrêté palaisien et qu'à propos des dépôts sauvages, les amendes sont très variées. Tout dépend des circonstances, du volume, du lieu et s'il y a récidive ou pas. La police municipale se réfère à l'Article R635-8 du code pénal.
- Une participante est venue spécialement pour intervenir au sujet d'un campement sauvage d'une soixantaine de personnes (dont de très jeunes enfants) qui existe depuis plusieurs années dans un espace boisé du quartier du Pileu, et souligne leurs conditions de détresse matérielle. Cette participante insiste sur le fait que des habitants du quartier aident ces personnes mais que c'est insuffisant pour trouver des solutions pérennes à cette détresse. Elle demande une intervention de la Ville. M. CARISTAN répond que la commune a connaissance de la situation. Il précise que de façon générale, ces situations de détresse sont traitées par la commune qui peut dans certaines conditions apporter un accompagnement social par l'intermédiaire du CCAS, et faire un recensement par la police municipale. Mais la Ville ne peut outrepasser ses attributions qui lui sont imposées par la loi. Il y a des dispositifs spécifiques à ces situations, auxquels elle doit se soumettre. Par ailleurs, il rappelle que cette parcelle est occupée illégalement et que ses occupants sont à l'origine de nuisances dont se plaignent des riverains du Clos du Pileu.
- Mme MARINARO signale des nids de poule dans la voirie du chemin de la Hunière et des Joncherettes. M. SFERRAZZA répond que la réfection de cette voirie est programmée pour 2018.
- Un participant pose la question du déploiement des zones 30 sur le Plateau. M. CARISTAN répond qu'actuellement la Ville est dans une démarche de retour d'expérience du déploiement dans le quartier de Lozère, à la suite duquel elle décidera de l'étendue de ce dispositif. M. CORDIER ajoute que le quartier du Pileu suivra le même mode de concertation qu'à Lozère (travail avec la commission circulation du conseil de quartier, réunion publiques) au regard des singularités du secteur.
- Mme GUEGUEN fait remarquer la circulation de camions (peut-être du chantier du nouvel équipement sportif) dans la rue César Franck interdite aux poids lourds, et le risque pour l'importante conduite d'eau en sous-sol. M. CORDIER se rapprochera du chantier pour plus d'informations.
- Un participant estime que la police municipale ne verbalise pas suffisamment les incivilités liées au stationnement dans le quartier Camille Claudel ; il demande si la police municipale fait des rondes. M. CARISTAN assure qu'il y a bien des verbalisations dans ce secteur. M. CORDIER ajoute que des efforts ont bien été faits pour améliorer la situation par la création de places de stationnement et des verbalisations. En revanche les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ne sont actuellement que quatre. Il serait intéressant de travailler sur la pédagogie et

l'invitation au civisme pour que les habitants se garent dans les parkings de leurs résidences. M. CORDIER cite l'exemple du Conseil de quartier des Garennes qui a réalisé un flyer pour sensibiliser de manière sympathique aux comportements civiques en matière de stationnement.

- M. CARISTAN informe qu'une signalisation pédagogique pour la propreté et le stationnement va être expérimentée dans le quartier Camille Claudel.
- Un participant rappelle les problèmes d'inondations de parkings souterrains des Jardins de la Hunière (pompe de relevage mal entretenue et bac de rétention trop petit sous la rue Auguste Rodin). M. CARISTAN répond que le sujet a bien été relayé auprès des services techniques et qu'une rencontre avec les conseils syndicaux a eu lieu. La question demeure ~~toujours~~ à l'étude.
- Mme DESCHATRETTE regrette que le panneau d'affichage destiné aux informations relatives au Conseil de quartier ait été détérioré. Il a dû être retiré. M. CARISTAN propose de le remplacer soit au même endroit (place des Causeuses) soit près de la future salle associative. Les participants sont favorables à la deuxième option.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (11/12/2017, 20h, école C. Aigle)

Point sur la révision du PLU

Information sur la ligne 18 (si actualités nouvelles)

Évolution du dispositif de vidéo-protection

Point sur le nouveau système de collecte des encombrants